**Augmentation du financement au titre de la facilité en faveur des réfugiés en Turquie à la suite de la déclaration du 18 mars**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Volet de financement dans le cadre de l'approche accélérée** | **Aide humanitaire** | **Mesure spéciale en faveur des migrants renvoyés** | **Mesure(s) spéciale(s) dans les domaines éducatif et sanitaire** | **Soutien socio-économique et infrastructures** | **Fonds fiduciaire régional de l’UE en réponse à la crise syrienne** |
| **Prochaines étapes** | **Juillet-septembre**Déploiement du plan de mise en œuvre de l'action humanitaire approuvé en juin, notamment la conclusion de contrats pour des projets d'un montant total de **75 millions d'EUR** d'ici fin juillet. | **En attente**Projet d'accord direct pour la mise en œuvre de la mesure spéciale en faveur des migrants renvoyés finalisée en mai, en attente de signature par les autorités turques. | **Jusqu'à fin juillet**Adoption de mesures spéciales, notamment l'octroi de subventions aux ministères de l'éducation et de la santé. | **Fin juin***24 juin*Table ronde avec les institutions financières internationales (IFI) pour examiner le paquet de mesures.*29 juin*Table ronde avec les IFI et la Turquie pour approuver le paquet de mesures.**Jusqu'à fin juillet**Adoption de financements par les IFI, lorsque les projets sont mûrs, pour les infrastructures municipales et sociales et le soutien socio-économique. | **D'ici à l'été**Identification de cinq autres projets, d'un montant total de **84 millions d'EUR** - encore à finaliser et à lancer.**Jusqu'à fin juillet**Adoption d'un complément au budget du fonds fiduciaire de l'UE.**En continu**Nouveaux projets relevant du fonds fiduciaire de l’UE dans des domaines non couverts par d’autres volets: accès au marché du travail, actions locales, subventions de moindre montant, autres mesures d’intégration et non juridiquement contraignantes. |
| **Réalisations** | **3 juin**Publication du plan de mise en œuvre de l'action humanitaire de la DG ECHO, qui couvre la première dotation (**505,65 millions d'EUR**) pour le filet de sécurité sociale d'urgence et des mesures complémentaires.**Mars/avril**Signature par la DG ECHO de projets avec 17 partenaires humanitaires, pour un montant total de **90 millions d’EUR**. | **19 avril**Passation de contrats pour la première mesure spéciale de **60 millions d’EUR** portant sur la fourniture de vivres, d'abris et de soins de santé aux migrants renvoyés depuis la Grèce. | Les besoins de financement pour l'éducation et la santé avaient précédemment été comblés au moyen de mesures à court terme mises en œuvre par la DG ECHO et le fonds fiduciaire de l'UE. | **22 avril**Table ronde avec les IFI suivie de réunions bilatérales sur les infrastructures et le soutien socio-économique. | **D'ici au 26 mai**Signature de quatre nouveaux projets, pour un montant de quelque **28 millions d'EUR**, visant à financer des infrastructures éducatives, des cours de formation professionnelle et une aide sociale.**11 avril**Approbation par le Conseil du fonds fiduciaire de l'UE de nouvelles notes conceptuelles.**4 mars**Signature avec l’Unicef d'un contrat régional doté d'un volet de **37 millions d'EUR** pour la Turquie |

|  |
| --- |
| **Gouvernance de la facilité** |
| **Calendrier depuis avril** | **Avril**Approche accélérée présentée à la Turquie et développée pour devenir une note conceptuelle stratégique pour la mise en œuvre de la facilité. | **12 mai**2e réunion du comité directeur: approbation de la note conceptuelle stratégique et exposé sur le projet d'évaluation indépendante des besoins. Approbation de six domaines prioritaires pour la facilité: aide humanitaire, gestion des migrations, éducation, santé, infrastructures municipales et soutien socio-économique. | **13 juin**Les certificats de contribution de tous les États membres ont été reçus; le montant de 2 milliards d'EUR promis pour 2016-2017 est couvert dans son intégralité. | **30 juin**Convocation de la 3eréunion du comité directeur de la facilité pour faire le bilan de l'évaluation des besoins finalisée et examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre, y compris en ce qui concerne les mesures spéciales dans les domaines éducatif et sanitaire, les infrastructures municipales et sociales et le soutien socio-économique actuellement en cours d'élaboration. | **En continu**Rapport sur la mise en œuvre et communication des résultats obtenus. |